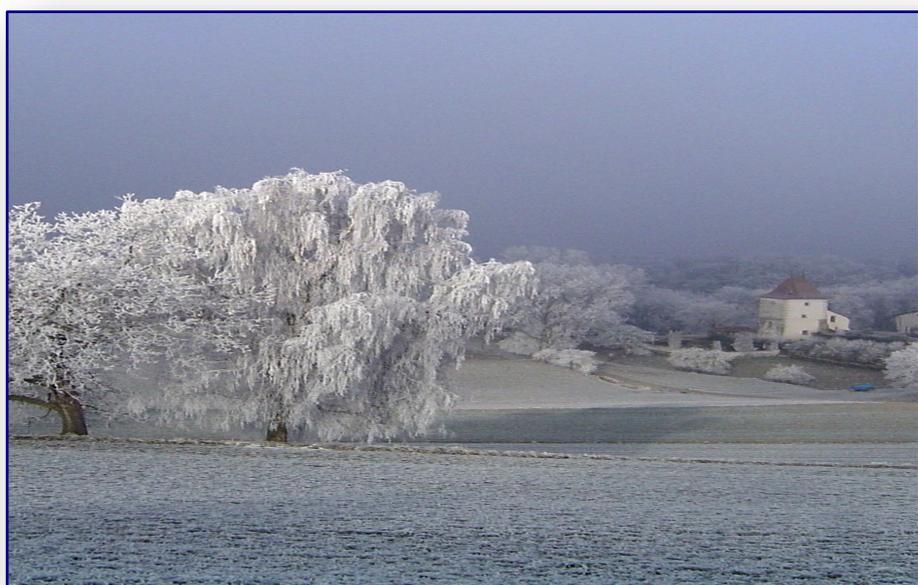


Villarzel Infos

Sommaire :

- Mot du Syndic
- Décisions du Conseil général
- ZIP du Clos d'Amont
- Travaux d'eau et éclairage public
- Rappel de quelques règlements communaux
- Inauguration du collège et de la place de jeux de Villarzel
- Diverses nouvelles sur la vie de la commune et sur les associations aux alentours



Villarzel en hiver

Bonnes fêtes de fin d'année !

Toute la Municipalité vous souhaite déjà de belles fêtes de fin d'année. Même si la situation sanitaire reste incertaine, nous espérons que vous puissiez tout de même profiter de beaux moments en famille ou entre amis.



Mot du Syndic



Max Blaser,
Syndic

« Infrastructures de qualité, bâtiments communaux adaptés aux besoins, préservation d'un cadre de vie de qualité pour les habitants, soutien à une agriculture performante et respectueuse des ressources naturelles »

Rédigé par Max Blaser

Chères et chers habitantes et habitants de la commune de Villarzel,

Après chaque élection des Municipalités, les autorités communales doivent fixer le plafond d'endettement pour la nouvelle législature 2021-2026. C'est l'occasion pour la Municipalité de soumettre au Conseil général le programme de législature et les investissements envisagés durant la période. La décision du Conseil cadre les investissements à venir de la Municipalité, mais elle valide aussi les priorités de la Municipalité que je résume ci-dessous :

La zone d'installation publique (ZIP) du Clos d'Amont à Sédeilles :

Le développement de cette zone a pour buts d'améliorer la sécurité des utilisateurs de transports publics, de sécuriser la traversée de Sédeilles et réduire les nuisances dans le bourg et le long de la route cantonale. Par ailleurs nous voulons augmenter l'attractivité de la grande salle et construire un dépôt de bus pour CarPostal.

Les améliorations foncières :

Une vaste partie du territoire communal n'a pas connu de procédure d'améliorations foncières. C'est notamment le cas à Sédeilles. La mise en chantier d'un tel projet, qui est souvent de longue haleine, a pour but d'optimiser l'exploitation des terres agricoles, la desserte des parcelles et l'adaptation des collecteurs de drainages aux besoins. Ces mesures s'avèrent de plus en plus nécessaires pour lutter notamment contre l'érosion.

Zone de site protégé à Villarzel :

La zone autour de l'église de Villarzel, avec son four à pain, la cure, la chapelle St-Georges et la tour du Château sont des témoignages vivants d'un riche passé. La Municipalité avec les partenaires que sont la paroisse, l'association culturelle, les habitants de l'Impasse en la Ville et plus largement toute la population de notre commune souhaitent que ce site puisse être encore mieux mis en valeur.

Ces priorités s'inscrivent dans la suite logique des objectifs prioritaires fixés déjà en 2016 et confirmés par la municipalité : infrastructures de qualité, bâtiments communaux adaptés aux besoins, préservation d'un cadre de vie de qualité pour les habitants, soutien à une agriculture performante et respectueuse des ressources naturelles.

Avec mes collègues de la Municipalité, nous nous réjouissons du soutien du Conseil qui a validé un plafond d'endettement à 5.5 millions de francs pour la prochaine législature. C'est un signe de confiance important et une étape essentielle pour un développement audacieux, mais respectueux et durable de notre commune. Une fois de plus, je ne peux que vous encourager à participer aux débats du Conseil général qui est le lieu de décision pour notre commune.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et un millésime 2022 en santé !

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 septembre 2021

Rédigé par Marie Rossier

Lors du Conseil général de la commune de Villarzel, la Municipalité a soumis aux membres du Conseil général les préavis ci-dessous :

Préavis 3-2021 Dépenses extrabudgétaires

Préavis 4-2021 Vacances et indemnités municipales

Préavis 4b-2021 Indemnités du Conseil

Préavis 5-2021 Autorisations générales pour la législature

Préavis 6-2021 Investissement nouveaux lampadaires

Lors des débats, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

Préavis 3-2021 Dépenses extrabudgétaires

Le Conseil général approuve les dépenses extrabudgétaires pour la législature 2021-2026 avec l'amendement proposé par la commission de gestion et des finances.

Amendement : « En cas de dépense extrabudgétaire, la Municipalité en informe le Conseil général lors de sa prochaine séance. L'amendement est voté et accepté.

Le préavis amendé est accepté par 36 oui / 1 non / 1 abstention

Préavis 4-2021 Vacances et indemnités municipales

Le Conseil général approuve les vacances et indemnités municipales pour la prochaine législature tel que proposé par la Municipalité.

Un amendement est proposé par la commission de gestion et des finances. Celui-ci s'oppose à l'augmentation du tarif horaire de CHF 45.- à CHF 50.-, l'amendement est voté à bulletins secrets, le résultat étant l'égalité parfaite, l'amendement est refusé.

Le préavis tel que présenté par la Municipalité est voté et accepté par 28 oui / 3 non / 7 abstentions.

Préavis 4b-2021 Indemnités du Conseil

Le Conseil général approuve les indemnités du Conseil pour la prochaine législature avec un amendement proposé lors de la séance du Conseil par M. Jean-Michel Bonny, membre du Conseil. L'amendement propose d'augmenter le salaire de la présidente et de la secrétaire de CHF 100.- par année. L'amendement est voté et accepté.

Le préavis amendé est accepté par 36 oui / 0 non / 2 abstentions.

Préavis 5-2021 Autorisations générales pour la législature

Le Conseil général approuve les autorisations générales des alinéas 5, 6, 8 et 11 de l'art. 13 du règlement du Conseil général avec un amendement proposé par la commission de gestion et des finances.

L'amendement radie l'alinéa 6 concernant la constitution de sociétés commerciales de ce préavis. L'amendement est voté et accepté.

Le préavis amendé est accepté par 29 oui / 0 non / 9 abstentions.

Préavis 6-2021 Investissement nouveaux lampadaires

Le Conseil général approuve le remplacement de l'éclairage public tel que proposé par la Municipalité.

Un amendement est proposé lors de la séance du Conseil par M. Martial Leiser, membre du Conseil. L'amendement propose de ne pas utiliser les actions de la Romande énergie pour financer cet investissement. L'amendement est voté et est refusé.

Le préavis tel que présenté par la Municipalité est voté et accepté par 36 oui / 0 non / 2 abstentions.

Lors de cette assemblée, 4 nouveaux membres ont été assermentés :

Mme Jauquier Lucille, M. Jauquier Flavien, M. Schulé Jean-Marc, M. Gfeller Urs.

Une commission ad'hoc pour la ZIP de Sédeilles a également été constituée.

La Municipalité souhaitait cinq personnes au sein de la commission. Six personnes se sont proposées : Le Conseil a voté à bulletins secrets pour élire les 5 membres de la commission et un suppléant.

Sont élus :

M. Cédric Chételat, M. Fabien Spielmann, M. Sébastien Morattel, M. Patrice Donzallaz, M. Alain Miéville.
Suppléante : Mme Brigitte Dumasdelage.

Cette nouvelle commission sera appelée à travailler assez rapidement, peut-être cette année déjà.

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2021

Rédigé par Marie Rossier

Lors du Conseil général de la commune de Villarzel, la Municipalité a soumis aux membres du Conseil général les préavis ci-dessous.

Préavis 7-2021 Plafond d'endettement et de cautionnement 2021-2026

Préavis 8-2021 Budget 2022

Préavis 9-2021 Nouveaux statuts SDIS

Lors des débats, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

Préavis 7-2021 Plafond d'endettement et de cautionnement 2021-2026

Le Conseil général prend acte du programme de législature et approuve le plafond d'endettement de CHF 5'500'000.- ainsi que le plafond de cautionnement de CHF 1'000'000.-, pour la législature 2021-2026.

Le préavis est accepté avec 1 non et 4 abstentions.

Préavis 8-2021 Budget 2022

Le Conseil général adopte le budget 2022 tel que présenté dans le préavis. La Commune prévoit aux charges CHF 1'598'350.-, aux revenus CHF 1'599'250.- et un excédent de produits de CHF 900.-

Le préavis est accepté avec 1 abstention.

Préavis 9-2021 Nouveaux statuts SDIS

Le Conseil général adopte les nouveaux statuts de l'Association de communes du SDIS Broye-Vully.

Le préavis est accepté avec 2 abstentions.

Prochaines dates à retenir:

Mercredi 8 juin 2022 : Commissions du Conseil

Lundi 20 juin 2022 : Conseil général

Mercredi 23 novembre 2022 : Commissions du Conseil

Vendredi 9 décembre 2022 : Conseil général

Réserve pour les commissions du Conseil le 23 mars 2022

Conseil général de réserve le 4 avril 2022

Dernières recommandations COVID

Manifestations privées de plus de 30 personnes

Les réunions privées qui ont lieu dans des espaces d'ordinaire accessibles au public, comme des salles communales, sont soumises aux mêmes règles que les manifestations publiques, même si la salle communale est privatisée. Cela signifie que pour ces manifestations, le certificat COVID est obligatoire et le port du masque nécessaire quel que soit le nombre de participants;

Les réunions privées qui ont lieu au domicile d'un participant ou dans une salle purement privée et non louée pour l'occasion peuvent se dérouler sans certificat et sans masque ni restriction de consommation jusqu'à 30 personnes (50 à l'extérieur), même si le certificat est recommandé dès 10 personnes. Au-delà, le certificat est nécessaire ainsi que le masque et la consommation assise.

Coronavirus : le Conseil fédéral renforce les mesures 03.12.2021

A partir du 6 décembre dans toute la Suisse :

Extension du certificat COVID

Répétitions et entraînements en groupes fixes à l'intérieur

10+ Réunions en famille et entre amis de plus de 10 personnes à l'intérieur (recommandation)

300+ Evénements de plus de 300 personnes à l'extérieur

Extension du port du masque à l'intérieur

Si certificat obligatoire, masque obligatoire également

Exceptions : famille, cercle d'amis, chœur, certains sports, table de restaurant

Possibilité de restreindre l'accès

Possibilité pour les entreprises et organisateurs devant exiger le certificat de restreindre l'accès aux personnes vaccinées et guéries

Dans ce cas, pas d'obligation de porter un masque et de consommer assis

Validité des tests plus courte

24h test rapide antigénique (depuis le prélèvement de l'échantillon)

Télétravail vivement recommandé

Au travail, masque obligatoire si plus d'une personne dans la même pièce

Mesures toujours en vigueur:

Certificat obligatoire: restaurants, événements, culture, sport et loisirs

30 Réunions privées de max. 30 personnes à l'intérieur (50 à l'extérieur)

Masque obligatoire dans les transports publics et les magasins

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra
Suisse Confédération

Bundesrat
Conseil fédéral
Consiglio Federale
Federal Council

Réduire les contacts

Aérer régulièrement

Se faire vacciner

La qualité de vie au cœur des débats pour le centre de Sédeilles

Rédigé par Alain Renaud

Le centre de Sédeilles devrait changer de visage ces prochaines années. En effet, de nombreux travaux sont nécessaires et urgents, en lien avec les arrêts de bus, la circulation, la protection contre le bruit ou l'entretien des bâtiments communaux. D'autres projets seraient susceptibles de prendre place dans la zone d'intérêt général, par exemple une installation de chauffage à distance, une place de jeux, un abri de protection civile ou un bâtiment pour les bus de ligne. Une pré-étude a été menée en 2021 pour évaluer l'imbrication, la faisabilité et le coût de ces projets, afin de poser les bases d'un développement qui améliore la convivialité du village et assure les infrastructures nécessaires au dynamisme de la commune.

La pré-étude sur le centre de Sédeilles a été menée par un groupe de mandataires (ingénieur en mobilité, ingénieur civil, architecte, paysagiste), en collaboration avec le service cantonal en charge de la mobilité. La Municipalité a informé le Conseil général des premières esquisses (voir illustration), puis discuté les résultats en détail avec la commission créée spécifiquement pour suivre ce dossier.

La pré-étude a confirmé l'interdépendance de plusieurs projets. Le fait de disposer d'une vision d'ensemble sera indispensable pour obtenir un résultat cohérent et profiter de synergies, donc pour réduire les coûts. Les différents projets ne doivent pas faire oublier l'objectif premier, d'améliorer la qualité de vie dans le village en améliorant les espaces publics, en créant des lieux de rencontre attractifs et en minimisant les nuisances du trafic en traversée de localité.

La pré-étude a également été l'occasion de faire le point sur les différents projets liés au secteur et de réfléchir à leur intégration dans une vision globale. La principale nouveauté vient du fait que le projet de chauffage à distance n'est pas retenu avec cette vision. En effet, les analyses menées par les communes de Villarzel et Châttonnaye avec trois partenaires différents ont toutes montré qu'un chauffage à distance ne serait pas viable en raison d'un réseau insuffisamment dense. Après avoir élargi la réflexion à d'autres solutions techniques, la Municipalité a donc décidé de renoncer en l'état à poursuivre cette piste.

De manière générale, la Municipalité a veillé à la faisabilité économique de l'ensemble des projets, afin que, s'ils sont retenus, ils soient financièrement supportables par la commune. Ainsi, des variantes plus modestes ont été développées pour l'ensemble des bâtiments et installations (grande salle, entrepôt des bus, abri de protection civile).

La commission a échangé sur les différentes thématiques et demandé notamment des compléments sur les variantes de circulation dans le secteur. Cette première séance a ainsi permis d'approfondir les éléments de la pré-étude.

Une fois complété selon les remarques de la commission, la pré-étude sera présentée au Conseil général. La Municipalité souhaite communiquer régulièrement et en toute transparence sur ce projet essentiel au développement de Sédeilles et à la vitalité de toute la commune. Une fois la vision générale posée pour ce secteur, le Conseil se prononcera sur les différents objets, dès 2022.



Plan d'intention de décembre 2021

Plus de 100 ans mais prêt à affronter les prochaines décennies

Rédigé par Alain Renaud

Le chantier voté par le Conseil général pour mettre à niveau le réseau d'eau potable s'est officiellement achevé le 11 novembre à 11h00, lors de la remise des travaux à la commune. Bien que peu visible, cette vaste opération a permis de remplacer les conduites les plus anciennes ou sous-dimensionnées selon les nouvelles prescriptions de défense incendie, mais aussi de doubler la liaison entre Sédeilles et Rossens. Ce bouclage permet de garantir l'approvisionnement en eau des deux villages, même si un bras devait être coupé provisoirement. L'ensemble des actions de priorité 1 et 2 (court et moyen terme) prévues dans le plan directeur communal de la distribution de l'eau sont ainsi réalisées. En priorité 3 (long terme, sans délai), il ne reste que trois courtes alimentations d'hydrantes qui pourront être remplacées en fonction des travaux dans ces secteurs.

Des travaux de cette ampleur ne sont pas sans inconvénients et la Municipalité remercie chacun pour sa patience et sa collaboration. Les anecdotes liées au chantier alimenteront à n'en pas douter les histoires des froides soirées de l'hiver, comme celle de ce fier étalon obligé de prendre des vacances hors de la commune, de peur que sa fougue ne perturbe les travaux !

Si le recul manque encore pour évaluer l'effet global du remplacement des conduites sur les pertes de réseau, il est intéressant de mentionner que les travaux urgents conduits en 2020 dans le village de Villarzel (chemin de l'Epine, route des Sauges) ont permis d'économiser plus de 3'000m³ cette année, soit 4'500.— pour les comptes communaux. C'est la première fois depuis le raccordement au CREB que la commune pourra diminuer sa réservation d'eau, qui augmentait de manière régulière.

Des « portes ouvertes » sont prévues l'an prochain pour faire découvrir aux personnes intéressées les points clés du réseau, notamment les réservoirs et les grandes chambres souterraines protégeant les vannes et les équipements techniques. Ce sera également l'occasion de fêter les 100 ans du réservoir de Sédeilles... comme quoi, bien entretenues, les installations communales ont encore de beaux jours devant elles !

Un éclairage public durable dès le printemps

Rédigé par Alain Renaud

Un projet durable doit apporter des avantages sur le plan de l'environnement, de la société et des finances. Le remplacement cet hiver de l'ensemble des lampadaires de la commune répond à ces critères, puisqu'il permettra de réduire la consommation énergétique et l'impact sur la faune, de répondre aux demandes des habitants pour un éclairage sûr et moins dérangeant et de diminuer les charges annuelles pour la commune. L'investissement sera même remboursé après 10 ans par ces économies.

L'éclairage public communal (115 points lumineux) est presque exclusivement conventionnel. Le Conseil général a ainsi adopté en septembre 2021 un crédit pour les remplacer par des LED afin de :

Minimiser l'impact sur l'environnement (économie d'énergie, dérangement de la faune)

Répondre aux demandes de citoyens (offrir un éclairage sûr mais non dérangeant)

Réduire les coûts de l'éclairage public

Prendre en compte les changements législatifs.

Un plan communal de l'éclairage a été élaboré. Toutes les têtes des lampadaires seront remplacées par un éclairage LED programmable afin de réduire la consommation aux heures creuses, là où la sécurité routière le permet. Dans les rues d'habitation, un éclairage minimal sera assuré toute la nuit pour des raisons de sécurité. Le projet prévoit un éclairage blanc chaud (3700 K°) doux à l'œil et conforme aux projets de réglementation (pollution lumineuse). Cette température de couleur, couplée à la réduction de la luminosité, diminuera fortement les dérangements pour la faune. Pour les lampadaires décoratifs, seule la partie électronique sera remplacée afin de conserver le cachet des lieux (En la Ville).

En raison de la situation internationale, les nouvelles têtes LED n'ont pas encore pu être totalement livrées. L'installation se terminera donc début 2022.

Rappel aux propriétaires : responsabilité de fournir une eau de qualité à son locataire

Rédigé par Alain Renaud

A la suite des récentes publications dans la presse de problématiques liées à l'eau potable et plus précisément aux installations intérieures, l'Office cantonal de la consommation publie le communiqué suivant afin de repreciser les différentes responsabilités en matière de distribution d'eau.

Les régies ou les propriétaires louant des appartements sont des distributeurs d'eau au sens de l'art. 2 de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11). A ce titre, ils sont tenus au devoir d'autocontrôle conformément à l'art. 26 de la Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (LDAI, RS 817.0). Cet autocontrôle, pour lequel une personne responsable est définie selon l'art. 73 de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIU, RS 817.02), doit être adapté au risque et à la situation (ODAIU, art. 74).

Dans les faits, vous devez pouvoir démontrer que les installations intérieures (par exemple les conduites ou un adoucisseur), dont vous êtes responsables, n'altèrent pas la qualité de l'eau fournie à l'entrée du bâtiment par le distributeur d'eau public et

qu'elle réponde en tout temps aux exigences de l'OPBD au robinet du locataire. D'ailleurs, les conduites sont considérées comme des objets usuels étant donné qu'elles entrent en contact direct avec l'eau potable (LDAI, art. 5) et sont donc soumises aux mêmes dispositions légales. Les installations servant à la distribution de l'eau doivent être exploitées selon les règles reconnues de la technique, soit notamment les directives de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et de l'Eau (SSIGE). Ces installations doivent être contrôlées et entretenues régulièrement par du personnel spécialement qualifié (OPBD art. 4). Vous pouvez, de ce fait, vous baser sur la directive SSIGE W3/C4 relative à l'autocontrôle des installations d'eau potable dans les bâtiments.

A toutes fins utiles, la responsabilité de la commune s'arrête à la vanne de prise (art. 25 du règlement communal sur la distribution de l'eau). Elle ne peut être tenue responsable d'une non-conformité liée aux installations intérieures et extérieures.

A louer dès le 1er avril 2022 - Collège de Villarzel

2,5 pièces au 1er étage - 1070.- + charges



Emondage des haies et élagage des arbres en bord de chemins / Plantes nuisibles

La Municipalité de Villarzel rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du Règlement d'application du 19.01.1994, de la Loi du 10.12.1991 sur les routes.

Emondage des haies

- a) à la limite de la propriété
- b) à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Elagage des arbres

- a) au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et à 1 m. à l'extérieur
- b) au bord des trottoirs : à 2,50 m de hauteur et à la limite de la propriété

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail sans délai, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon art. 15 du règlement précité.

Elle rappelle également que les parcelles incultes doivent être nettoyées ou fauchées deux fois par année.

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

Entretien des tombes

Plusieurs tombes des deux cimetières de la commune ne sont plus entretenues. En application du Règlement communal sur les inhumations, la Municipalité se réserve le droit de prendre toutes les dispositions utiles pour les tombes délaissées ou manifestement abandonnées depuis plus d'une année, notamment par des travaux de taille et d'élagage de la végétation débordant des entourages des tombes.

Avis aux exploitants agricoles

Chemins de dévestiture agricole

Selon l'art. 36 du Règlement communal de police, les propriétaires et locataires ont l'obligation de :

Maintenir propre la surface de roulement

Maintenir de chaque côté des bandes herbeuses de 75 cm

Maintenir les sacs collecteurs et renvois d'eau en état de fonctionner

Lutte contre les plantes nuisibles

En vertu des art. 107 et 108 du Code rural, les propriétaires et locataires de terrains, jardins et forêts ont l'obligation de détruire les plantes nuisibles telles que chardons, ambroisie et folle avoine.



Parcage des voitures et caravanning

Parcage:

Nous rappelons à tous qu'il est strictement interdit de stationner des véhicules de manière récurrente et pour une longue durée sur la voie publique. Ce genre d'agissements est passible d'une amende comme le prévoit le règlement.

Camping et caravanning résidentiel :

A l'heure où les véhicules équipés pour du camping et caravanning se multiplient, les communes sont confrontées régulièrement à des demandes d'établissement pour ce type de véhicule. Souvent éloignées de leur domicile principal, ces personnes travaillent à proximité de leur résidence mobile secondaire. La Municipalité tient à rappeler les règles qui régissent leur établissement sur le territoire communal.

L'article 28 de la LCCR (loi sur le camping et caravanning résidentiel) stipule qu'un tel véhicule ne peut s'établir que dans une zone réservée à cet effet. La commune de Villarzel ne dispose pas de zone de ce type. D'autre part, notre règlement sur la police des constructions est relativement restrictif pour ce qui concerne les atteintes au paysage et à l'harmonie des constructions. La Municipalité ne peut pas accepter des caravanes ou camping-car résidentiels (même en résidence secondaire). Les demandeurs sont renvoyés vers des communes disposant de surfaces légalisées pour le camping résidentiel.

Merci donc vous y conformer.

Les repas du bonheur

Connaissez-vous les Repas du Bonheur ?

L'occasion de partager un moment convivial autour d'un bon repas, de saison, préparé par une équipe villageoise.

Ouvert à tous, chapeau à la sortie (prix indicatif 20.- y compris boissons, dessert et café)

Ces repas ont lieu dans divers villages environ une fois par mois, Prochain repas à l'ancien collège de Villarzel le vendredi 21 janvier dès 11h 30.

Inscription préalable souhaitée : Mme Lydie Maeder : 026 668 10 91

Une offre de la paroisse réformée de Granges et Environs.



Inauguration de la place de jeux et du collège de Villarzel

Rédigé par Xavier Nicod

Samedi 25 septembre 2021

Deux ans après le début des travaux, nous avons pu lever notre verre pour inaugurer les travaux effectués au centre du village de Villarzel.

En effet, autant la place de jeux que le collège, offrent maintenant aux habitants de notre commune (et d'ailleurs) des espaces rénovés, fonctionnels et conviviaux.

Merci à tous les acteurs qui ont permis la réalisation de tous ces beaux ouvrages.



Que contenait la bouteille?

Rédigé par Jean-Daniel Fattebert

Que contenait la bouteille découverte entre les racines du vénérable tilleul du collège, abattu dans le cadre des transformations de la bâtisse? Samedi 25 septembre 2021, la fête d'inauguration a été l'occasion de rendre public son contenu.

Sur les quatre pages d'un manuscrit remarquablement conservé, les autorités de l'époque avaient pris soin de détailler le programme de la manifestation organisée le 24 janvier 1898 au village, pour marquer l'anniversaire de l'Indépendance vaudoise, réalisée un siècle plus tôt.



Sous la pression des troupes françaises massées à la frontière suisse et commandées par le général Ménard, les baillis bernois quittèrent le Pays de Vaud en janvier 1798. Le canton, sous sa forme actuelle, fut créé officiellement par l'acte de médiation négocié à Paris, le 19 février 1803 sous l'autorité de Napoléon Bonaparte, alors premier consul de la République française.

Festivités du centenaire de l'Indépendance vaudoise

Mais c'est bien la fête villageoise du Centenaire de l'indépendance vaudoise, que relate le document enfoui sous les racines du tilleul, planté dans l'après-midi du 24 janvier 1898.

Il nous apprend que la Municipalité, la Commission d'école, l'instituteur Emile Prahin et l'institutrice Alice Coller, ont élaboré un programme conçu pour nourrir la fibre patriotique des gens de Villarzel dès l'aube. Il est en effet confié à la Fanfare de Sédeilles et Rossens, la responsabilité de jouer la diane, dès 6 heures. On découvre ainsi qu'à la fin du XIXe siècle, il y avait un corps de musique réunissant ces deux villages.

22 coups de mortier sont tirés à 7 heures, alors qu'à 9 h. 30 s'organise le cortège pour se rendre à l'église, sous le commandement du capitaine Louis Bersier.

Entourant la prédication du pasteur Jules Kohler, le Chœur d'hommes de la paroisse et le Chœur des enfants mêlent leurs voix dans l'interprétation d'une cantate préparée pour la circonstance.

A la sortie du temple, sur le coup de midi, un cortège ramène les participants au village. Dans l'après-midi, les enfants collaborent à la plantation du tilleul de la liberté, entre les racines duquel on place la bouteille renfermant le texte dévoilé le 25 septembre dernier.

En soirée, un feu de joie est allumé par la Jeunesse, au lieu-dit l'Haut de la Fin, avant qu'un banquet, ouvert à la population, ne soit servi à l'auberge de l'Ours.

Le village a sa place de l'Indépendance

Le document mentionne encore qu'«en souvenir de la fête du 24 Janvier, la propriété des demoiselles Bersier, à bise du collège, achetée par la commune, sera sur la proposition de M. Jules Mayor (président de la Commission d'école), appelé place de l'Indépendance».

Signé par le syndic Ernest Rubattel et le secrétaire de la Municipalité Louis Bize, le document est complété par la liste des 36 élèves de la classe dite de la «première école» et des 29 élèves de la «deuxième école».

Y figurent aussi les noms des sept membres de la Municipalité en fonction en 1898, soit Ernest Rubattel, syndic et ses collègues Henri Bersier, Louis Bersier, Ulysse Joliquin, Adrien Bersier, Alphonse Bersier et Henri Rossier. S'y ajoutent ceux de la Commission d'école: Jules Mayor, président, Jules Kohler, pasteur, Henri Bersier, Jules Louis Rossier et Charles Rossier.

Anniversaire

90 ans de Mme Rossier Germaine

Rédigé par Claire-Lise Bonjour

Une délégation de la Municipalité a eu le privilège de présenter les vœux de toute la population de Villarzel à Mme Germaine Rossier qui coule des jours paisibles à l'EMS des Grèves du Lac à Gletterens.

Née le 22 octobre 1931, Germaine Dénervaud a vu le jour à Châtonnaye. Aînée d'une famille paysanne de 13 enfants, Germaine a très tôt été confrontée à la vie active, tout d'abord dans le cadre familial puis dès l'âge de 12 ans, en étant placée auprès de familles à Sédeilles et à Villarzel pour seconder dans les travaux du ménage, du jardin ou des champs.

C'est d'ailleurs à Villarzel qu'elle a rencontré celui qui allait devenir son époux Charles Rossier « dit Carlo ». De leur union sont nés 3 enfants Luc, Christine et Evelyne.

Son mari n'ayant pas le permis de conduire, Mme Rossier obtient le précieux sésame à l'âge de 43 ans. Du coup, fini les trajets à pied et les transports sur le porte-bagages du vélocycle de maman pour aller à la gare ou chez le médecin, se souviennent avec humour ses enfants. C'est maintenant une belle Citroën blanche qui trône sous l'imposant marronnier, dans la cour de la ferme. La voiture... une sensation de liberté et d'indépendance pour toute la famille.

Mme Rossier mettait du cœur à l'ouvrage, sa maison était parfaitement tenue. Ses fleurs ainsi que son grand jardin faisaient l'admiration du voisinage. De ses filles un peu moins ! Elles qui se souviennent des énormes corbeilles de haricots à effiler et des montagnes de raisinets à cueillir. Maman avait toujours de quoi nous occuper durant les vacances se souviennent-elles avec malice...

Les enfants grandissant, elle s'est rapidement investie dans les sociétés locales : le chœur mixte des cinq Villages, les paysannes vaudoises, les dames de la couture et plus tard les aînés et son comité.

Dévouée à ces sociétés, elle a également donné de son temps pour la paroisse où elle a assuré la conciergerie de l'église de Villarzel avec son mari durant de nombreuses années.

Et les cassées de noix... Si la grande table de la cuisine pouvait parler, elle en aurait des anecdotes à raconter sur ces mémorables soirées d'hiver passées à gremailler entre voisins et amis !

Mme Rossier a beaucoup voyagé... par le biais des conférences de Connaissance du Monde, accompagnée de son mari et de leurs amis du village, ils ne manquaient aucune séance.

Il y a quelques années l'état de santé du couple Rossier a nécessité une prise en charge et c'est l'EMS des Grèves du Lac qui les a accueillis en 2017. Malheureusement, M. Rossier a quitté ce monde une année plus tard. Mme Rossier jouit encore d'une excellente santé physique. Elle participe avec plaisir aux nombreuses activités qui lui sont proposées. Un joli cadre orné de photos offert par sa fille Evelyne lui permettra d'exercer sa mémoire un peu défaillante pour se souvenir de chacun des prénoms de ses quatre petits-enfants et de leur conjoint ainsi que de ses cinq arrières petits-enfants.

Nous lui souhaitons encore de belles années entourée de sa famille et de la bienveillante attention du personnel des Grèves du Lac.



Naissances

Jocelin fils de Emilie et Sylvain Coquoz, né le 05.08.2021 à Rossens

Livia fille de Hiltraud et Lukas Bubenzer, née le 23.09.2021 à Villarzel

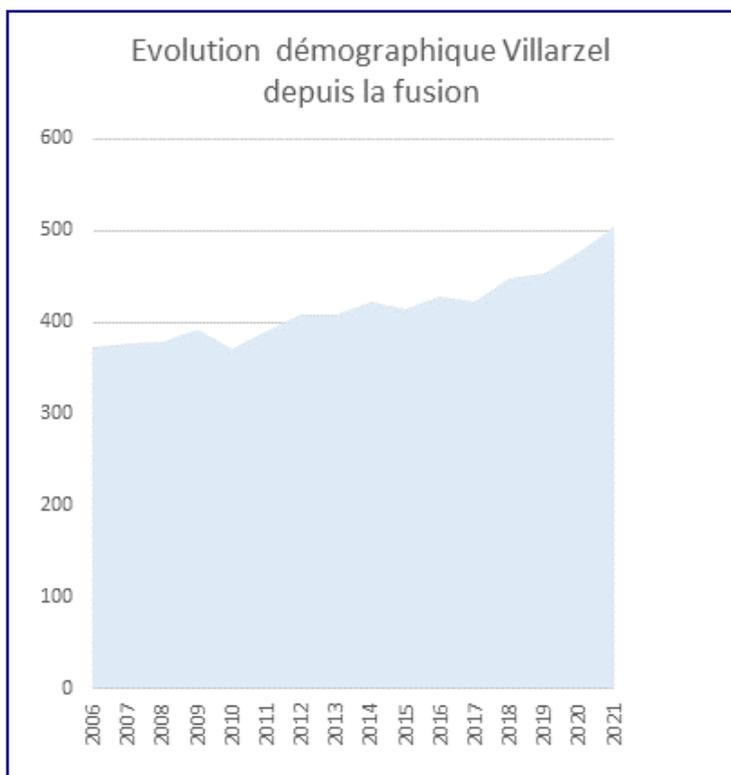
Viktoria fille de Gomes Lopes Catia et dos Santos Marques Stéphane, née le 6.10.2021 à Sédeilles

Marlon fils de Amandine Suchet et Alain Bersier, né le 07.10.2021 à Villarzel

La commune a eu le plaisir d'accueillir la 500ème habitante, Viktoria, entourée de sa famille.



Depuis la fusion en 2006, le nombre d'habitants de la commune ne cesse de croître.



Hommages

Madame Bluette Miéville-Hügli

Rédigé par la famille de Mme Miéville-Hügli

C'est dans le Vully vaudois, à Vallamand-Dessus, que Bluette Hügli voit le jour le 30 avril 1927, quatrième d'une fratrie de cinq enfants. C'est dans ce beau village qu'elle a passé toute son enfance et sa jeunesse, dont elle a conservé en mémoire de magnifiques souvenirs.



Jeune fille, elle part travailler à Villars-sur-Ollon, dans un hôtel tenu par l'une de ses tantes. Puis, c'est du côté de Neuchâtel qu'elle se rend quotidiennement en bateau pour exercer la profession d'assistante dentaire, ceci jusqu'à son mariage. Au volant de sa Vespa, elle fait des virées avec sa sœur Aliette et c'est lors d'une soirée de la fête de mai à Corcelles

Mme Denise Andrey

La commune de Villarzel a également eu la tristesse de perdre l'une de ses habitantes en septembre, Mme Denise Andrey, née en 1938, domiciliée à Sédeilles et maman de Mme Dominique Jeremic de l'Auberge du Midi.

qu'elle rencontre son futur époux Jean-Claude Miéville. Ils se marient en 1958 et s'établissent dans la ferme familiale

de la rue du Bourg à Sédeilles. Deux enfants Catherine et Alain feront le bonheur du couple.

En dehors des travaux de la ferme et du ménage, Bluette prenait du temps pour ses loisirs, la gymnastique à Granges-Marnand et le chant au sein du Chœur des 5 villages. C'est lors des soirées annuelles du Chœur qu'elle a pu démontrer un joli talent pour la comédie.

En 1986 et 1988, la naissance de ses 2 petites filles lui apportent beaucoup de bonheur, elle éprouve du plaisir à partager à remplir de son rôle de grand-mère. Puis la naissance de ses deux arrières petits fils viendra renforcer son rôle de « mémé ».

Avec l'âge sont venus les jours plus difficiles, elle a souffert de douleurs articulaires et petit à petit a dû restreindre son activité et sa vie sociale. Ses dernières forces, elle les a consacrées à son mari Claudy avant de quitter paisiblement ce monde, en partageant un café à la table de la cuisine, le lundi 28 juin dernier.



Animation Villageoise de l'ASPV

Rédigé par Christelle Schulé

La traditionnelle animation villageoise proposée par l'ASPV a eu lieu à Sédeilles le 31.10.21 sous un magnifique soleil et une chaleur presque estivale. L'ASPV, en collaboration avec la commune, a réussi à mettre sur pied cette animation malgré les difficultés d'organisation liées aux restrictions sanitaires. Aidés par le beau temps, les organisateurs ont pu proposer des tables à l'intérieur et à l'extérieur de la grande salle afin que tout le monde puisse profiter de cette fête dans les meilleures conditions possibles. Cette année, le menu proposé était, une fois de plus, un véritable délice. Une bonne soupe de chalet, du fromage et des meringues à la crème double en dessert ont su ravir les estomacs des petits comme des grands.

Une belle ambiance a régné tout au long de cette belle journée et nous remercions l'ASPV pour leur engagement au sein de notre commune.



Portes ouvertes chez GfellerBio

Rédigé par Christelle Schulé

GfellerBio est une entreprise maraîchère Bio existant depuis 1986 qui se trouve dans le village de Sédeilles. Elle a ouvert ses portes au public lors d'une magnifique journée de fin



d'été afin de ravir petits et grands. Il a été possible de visiter les coulisses de l'exploitation et également de goûter à quelques préparations issues de produits de l'entreprise. Des visites guidées des cultures et des serres ont été proposées aux visiteurs. Les enfants ont aussi eu leur lot de plaisir

grâce à des jeux et des activités en tout genre, le tout agrémenté par une animation musicale entraînante. L'exploitation propose une large palette de légumes, de fruits, de graines germées, d'herbes aromatiques ainsi que des produits transformés. Le magasin de Sédeilles est ouvert les mardis et vendredis de 14h à 19h. Il est également possible de passer commande via le site internet ou de les retrouver au marché de Fribourg.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet ou sur la page Facebook.

www.gfellerbio.ch

Portes ouvertes de la ferme Barthlomé

Rédigé par Christelle Schulé

Une autre journée portes ouvertes a eu lieu en fin d'été dans le village de Rossens cette fois. C'est dans la ferme de la famille Barthlomé que nous avons pu passer un agréable moment dans le cadre de la semaine du goût et des 40 ans de Bio-Suisse. Des visites guidées étaient organisées afin d'en apprendre plus sur les abeilles, les vaches, la ferme, le moulin et les céréales, tout cela en compagnie d'un apiculteur, d'un boulanger-meunier et de Nadia, l'agricultrice du domaine. Des animations pour les enfants ont également ravi ces derniers tout au long de la journée, sans oublier les burgers et les autres mets et boissons proposés.

Dans un self-service sur place ou sur commande, vous trouverez des produits de la ferme tels que du lait, de la viande, des œufs, du fromage ou encore du pain au levain. Il est également possible d'organiser des visites de la ferme, agrémentées de collations et d'activités pour les petits et les grands.

Vous trouverez plus d'informations sur le site internet ou sur la page Facebook.

www.fermebarthlome.com



Vin cuit et soupe à la courge à Villarzel

Rédigé par Christelle Schulé

David et Sylviane Nicod nous ont préparé quelques jours d'animation au cœur du village de Villarzel avec pour thème le vin cuit. Nous avons été accueillis à l'auberge communale éphémère et montée grâce à des plans ingénieux et probablement beaucoup d'huile de coude. Huile qu'il a également fallu pour faire mijoter ce fameux vin cuit durant plusieurs jours ! En plus du vin cuit, la cuisine du terroir était à l'honneur puisque Sylviane a préparé plusieurs plats délicieux allant des tripes à la langue, en passant par la joue et la tête marbrée. Tout ceci agrémenté par de succulents desserts.

Encore un grand merci pour votre accueil chaleureux !



Et par une belle mais fraîche soirée d'automne, c'est au tour de Martine et Patrick Riesen de nous réserver un bel accueil pour une délicieuse soupe à la courge accompagnée de viande froide, de fromages et de desserts. Une nouvelle occasion de passer un bon moment et de nouer des liens entre les habitants de Villarzel.

Nous les remercions également pour la belle soirée qu'ils nous ont permis de passer !



Association Josy Marti Ehec au cancer de la Broye

Rédigé par Christelle Schulé

Une délégation de la Municipalité a eu la chance de participer à une soirée de remise d'un chèque de 100'000.– de la part de l'association Josy Marti - Ehec au cancer en faveur de la fondation ISREC pour la recherche sur le cancer. La commune a mis la salle de Villarzel à disposition pour cet évènement.

L'association Ehec au cancer a été fondée en 1991 par Josy Marti, alors patronne du café du Marché à Payerne et malade du cancer. Elle avait initié la récolte de dons afin de financer des organismes de recherche sur le cancer. Elle décédera malheureusement en 1994 mais depuis, des bénévoles continuent de récolter des dons. L'association a déjà reversé plus de 700'000.– dont une partie à l'ISREC.

L'ISREC, institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer, est une fondation qui a été fondée en 1964. En 2018, elle a inauguré le nouveau pôle AGORA qui réunit de nombreux chercheurs et chercheuses de plusieurs universités et hôpitaux

suisse sous le même toit afin de profiter des forces de chacun dans le but d'élaborer des traitements plus sophistiqués. Vous pouvez par exemple y retrouver des machines de haute technologie financées par les dons d'Ehec au cancer. L'association de Josy Marti a également soutenu financièrement un doctorant travaillant pour l'ISREC afin qu'il puisse faire avancer la recherche grâce à sa thèse.

Pour plus d'infos, rendez-vous sur les sites internet suivants:

https://ehec_aucancer.ch

<https://www.isrec.ch>



Chœur mixte de Dompierre et environs

Rédigé par Brigitte Dumasdelage

Nos soirées sont derrière nous et c'était avec un énorme plaisir que nos choristes sont remontés sur les planches !

Peut-être nous nous y sommes croisés ?

Mais pas de répit, on s'attaque déjà à notre prochain spectacle qui sera très « engagé », pour ne pas en dire plus...

Et si l'envie de chanter vous prend à la gorge, venez nous rejoindre. Nous répétons tous les mardis à 20h à Villarzel. Notre présidente Brigitte Dumasdelage se fera un plaisir de vous donner de plus amples informations au 079.913.12.13.

À bientôt



Aprum

Rédigé par Christelle Schulé

Réfection du sentier du Moulin aux ânes

Plusieurs réfections de ce sentier ont été faites entre les années 2000 et 2011. L'APRUM a longtemps travaillé en collaboration avec la protection civile pour ces travaux. Puis, après quelques années où ce sentier a uniquement eu droit à quelques



légers rafraîchissements afin de maintenir un minimum de sécurité, l'APRUM a voté en 2020 un crédit afin de réaliser d'importants travaux de revalorisation de ce chemin emblématique de la région. Cette fois-ci, les apprentis de la corporation forestière Glâne-Farzin ont travaillé en

association avec ceux de l'entreprise Claude Limat SA et ont réalisé un magnifique travail.

Une délégation de la Municipalité de Villarzel ainsi que celle de Valbroye a eu la chance de participer à une sortie le long de ce sentier afin d'admirer le résultat. Nous vous invitons donc à en faire de même si cela n'est pas déjà fait.

Bonne balade !



Appuis pédagogiques

CVAJ

Le centre vaudois d'aide à la jeunesse propose un service de répétiteurs à domicile pour des appuis scolaires.

Les avantages de ce service sont les suivants:

Un service simple et rapide.

Un suivi tout au long de l'année scolaire (remplacement du répétiteur ou demande supplémentaire) des conseils ou une médiation si nécessaire.

Des appuis individuels donnés par des répétiteurs motivés.

Un réseau de répétiteurs dans tout le canton de Vaud, de formation et d'expériences diverses, principalement des étudiants.

Des tarifs horaires raisonnables, allant de Fr. 18.- à Fr. 28.- (selon la formation et l'expérience du répétiteur).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet :

<http://www.cvaj.ch/sas-vaud-accueil.html>





Greffe municipal:

Route de Romont 9

1554 Sédeilles

Tél : 026 / 658 00 30

Fax : 026 / 658 00 31

administration@villarzel.ch



Mur du cimetière de Villarzel rénové

Fenêtres de l'Avent 2021

N'oubliez pas la verrée officielle des fenêtres de l'Avent qui aura lieu le 15 décembre de 18h00 à 20h30 devant la grande salle de Sédeilles.

Un grand merci aux organisatrices Brigitte Dumasdelage, Chantal Moll et Sandra Gindroz ainsi qu'aux habitants qui illuminent leurs maisons et jardins afin de rendre nos villages « brillants » en cette période de Noël !

